

**Procès-verbal du Conseil d'Administration n°33 de l'association Villeneuvois à vélo
réuni le 27 décembre 2025 chez Francis.**

La séance est ouverte à 14 h 25.

	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
Gaston BOSC		X	
Francis CAZEILS	X		
Adrien CHAUD	X		
Émilie FALCONNIER		X	
Claude GUÉRIN			X
Faustine LAMARD	X		
Florentin L'HOMMEDÉ	X		
Alexis LEFEBVRE		X	
Annick MARQUET	X		
Chelo RODRIGUEZ		X	
Françoise RISS-CAZEILS	X		

Invité : Alcibiade.

L'ordre du jour est le suivant :

I – Approbation du PV du précédent CA

II – Retour à froid sur la véloparade de Noël

III – Retour à froid sur la conférence de presse des municipales

IV – Conséquences du recours gracieux contre l'arrêté anti-vélos

V – Point trésorerie et bilan comptable 2025

VI – Point d'avancement sur le local

VII – Élaboration des projets 2026 de l'association

Benchmark

VIII – Réponses aux sollicitations récentes de l'association

IX – Vote de l'enveloppe budgétaire pour l'antenne VéLot en 2026

Nouvelles antennes

X – Adhésion à L'Heureux Cyclage

XI – Validation définitive du logo de l'association

XII – Organisation de la galette des rois des adhérents

Ateliers de réparation au Café Cantine

I — Approbation du PV du précédent CA

Le Conseil d'Administration **approuve** à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 6 décembre 2025.

II — Retour à froid sur la véloparade de Noël

Comme chaque année, le Conseil d'Administration effectue un retour à froid sur la véloparade de Noël, qui a attiré cette année 165 participants. Le CA remonte la présence de beaucoup d'enfants, de nombreuses familles « nouvelles ». La Mairie a fait une bonne communication, notamment avec le panneau physique situé sur la Bastide enchantée montrant le lieu et la date de départ de la véloparade. Pour conserver cette présence, il faudra se restreindre à un lieu de départ en cœur de bastide. La place d'Aquitaine paraît adaptée et à conserver : vaste place, assez connue en Villeneuve (« la place du marché bio »), peu de places de parking supprimées. [note d'Adrien : l'an prochain, il faudra bien afficher l'interdiction de stationnement plus tôt.]

Florentin souligne que c'était la bonne organisation interne, avec Adrien qui répartissait les bénévoles le long du parcours et indiquait les impasses où il n'y avait pas besoin de bénévoles.

Françoise fait remarquer la difficulté pour les encadrants de remonter le cortège : on est parfois passé dans des rues tellement étroites que les encadrants ne pouvaient parfois pas doubler.

Outre les soucis de GPS, Florentin fait remonter que le vélo-cargo doit être plus visible, car les gens dépassent le triporteur sans s'en rendre compte. Quand les enfants et jeunes prennent leur rythme, ils ont tenté à dépasser. Faustine a dû recadrer les jeunes car ils dépassaient trop le triporteur. Il serait intéressant de « récupérer » ces jeunes pour être bénévoles voltigeurs car les jeunes ont envie de rouler vite et dépasser le cortège. Exemple : un gyrophare ? Cela permettrait aussi d'être plus visible des personnes en face.

Les policiers municipaux ont souhaité qu'on rappelle plus fermement aux gens de rester sur leur voie de droite. Pour Florentin, c'est difficilement faisable : on passait à la fois dans des rues à sens unique ou trop étroites qu'on prend naturellement toute la voie, et quelques gros axes. Les gens sont rapidement perdus. La PM faisait alors remarquer qu'entre passé par l'avenue Henri Barbusse n'apportait pas grand-chose, sauf de la confusion. Les gens ont respecté la circulation à droite sur l'avenue de Pujols car c'était la fin, mais l'avenue Henri Barbusse arrivant tôt dans le parcours et juste après la rue André Crochepierre à sens unique, il était difficile pour les participants de savoir se positionner. Ça a été un gros stress pour la PM.

Sur le parking place d'Aquitaine, il faudrait que le vélo-cargo soit plus visible. Cela rejoint en fait une demande latente d'avoir un vrai « stand » de l'asso sur la place d'Aquitaine, notamment pour la distribution de matériels. En même temps, est-ce bien possible ? Cela impliquerait d'avoir des bénévoles qui rangent une fois la parade partie.

Florentin suggère de partager la localisation du triporteur et de la voiture-balai en direct pour qu'Adrien ait une idée de l'avancée du parcours.

Faustine a eu des demandes d'avoir la carte en amont. Il y a chaque année ces demandes et c'est toujours compliqué, et ça donne aussi un certain charme à la parade.

D'un point de vue parcours, Françoise, Faustine et Adrien ont très apprécié le passage sur la rocade villeneuvoise, où on pouvait voir d'un coup d'œil l'étendue du cortège (2 minutes 30 de long!) qui formait une guirlande de lumières...

Émilie a fait remarquer à Adrien que l'ambiance musicale était chouette, mais les musiques diffusées parfois inadaptées. Il faudra revoir cela avec After Before.

Françoise remonte un automobiliste qui a souhaité forcer le barrage à Éric Étienne. Heureusement qu'il y avait la police municipale avec nous. Le fait qu'ils étaient 3 (2 motards + une voiture ouvreuse) et qu'ils aient fait le repérage du parcours durant l'après-midi était un véritable plus.

Françoise et Faustine demandent à **Adrien** de donner un mot de remerciements (et des chocolats) à la police municipale pour les remercier.

Pour l'an prochain, la logique souhaite que nous allions dans le quadrant nord-est de la ville (quartier des Fontanelles). On pourrait se servir du parc des expos comme lieu de départ, mais il est intéressant d'être visible en centre-ville. Un premier repérage a été effectué par Adrien....

III – Retour à froid sur la conférence de presse des municipales

Lundi, Adrien, Florentin, Francis, Françoise et Annick ont présenté le plaidoyer de Villeneuvois à vélo pour l'élection municipale villeneuveoise à Guillaume Béars pour *La Dépêche* et Julien Pellicier pour *Sud Ouest*. En ressortent deux très bons articles qui présentent notre plaidoyer et les réponses des candidats, parus mardi 23 décembre dans *La Dépêche* et aujourd'hui samedi 27 dans *Sud Ouest*.

Adrien informe le Conseil d'Administration de la réaction de la liste Gardons le Cap avec Lepers qui a souhaité des modifications a posteriori. La première a été acceptée car cela correspond à une seconde lecture de leur réponse ; la seconde non car pour nous les rues scolaires sont bien des fermetures de rues à l'heure d'ouverture et de fermeture des écoles. Florentin fait remarquer que notre dossier était pourtant clair. D'ailleurs, la liste d'union des droites l'a bien compris.

Annick se propose de distribuer des flyers au marché pour diffuser nos cinq propositions au public. C'est une très bonne idée.

Concernant le souhait du CA en séminaire cet été de diffuser un plaidoyer également à Bias, Pujols et Sainte-Livrade, cette idée se confronte à la ressource bénévole disponible pour cela. Pour le plaidoyer à Villeneuve, il a fallu une quinzaine d'heures d'écriture du plaidoyer et des mails, huit heures de rencontres avec les listes candidates pour deux personnes à chaque fois (sans compter le temps de déplacement), huit heures d'écriture de la page Web, deux heures de préparation et de conférence de presse... soit plus de quarante heures en tout.

À Bias, les listes ne sont pas encore décidées et cela se décantera assez tardivement. À Pujols, il y aura trois listes (Yvon Ventadoux, Lionel Ozanne et Christophe Beaupuis). Mais la proximité avec Villeneuve pourrait rendre nos propositions inaudibles médiatiquement.

Faustine demande tout de même à engager un plaidoyer à Sainte-Livrade, où les enjeux cyclables sont élevés et où la bataille électorale pourrait faire rage avec pas moins de cinq listes candidates (André Forget, Jacques Borderie, Séverine Besson, Jean-Paul Péreuil, Maurice Thumerel, et peut-être Samuel Grimont). Il existe un média livradais, et les correspondants de Sainte-Livrade ont souvent de grands articles. De plus, nous pourrions avoir des relais locaux. Faustine peut rencontrer les listes candidates en janvier.

À partir du plaidoyer de cet été et du Baromètre, **Adrien** doit écrire début janvier un dossier de plaidoyer pour Sainte-Livrade, que Villeneuvois à vélo pourrait proposer aux listes candidates.

IV – Conséquences du recours gracieux contre l'arrêté anti-vélos

Le recours gracieux a été envoyé le 6 décembre, reçu le 10 décembre (mais c'est bien la date d'expédition qui fait foi, cf. [jurisprudence récente du Conseil d'État](#)). Nous n'avons pas de réponse depuis. Nous avons pourtant rencontré le Maire, ainsi que son adjoint voirie et conseiller municipal mobilités douces, à plusieurs occasions depuis, sans que l'arrêté soit le sujet. Nous pouvons avoir une réponse d'ici le 10 février. Sans réponse à cette date, nous aurons jusqu'au 10 avril pour porter un recours au Tribunal Administratif, si le Conseil d'Administration le souhaite.

V — Point trésorerie et bilan comptable 2025

Grâce au travail porté ces derniers jours par Adrien et Annick, notre trésorière, la comptabilité 2025 est quasiment terminée. Sur un budget prévisionnel de 7 826 €, le budget est de... 8 551 €.

NDLR : D'autres dons et dépenses sont arrivés et à comptabiliser entre le CA et le 31 décembre.

Le bureau tient à rembourser les frais engagés par les bénévoles, notamment les frais kilométriques engagés par Florentin pour la présence aux nombreuses réunions auxquelles il a représenté l'asso. En 2025 en effet, nous avons été présents à **59 réunions**, sans compter les réunions internes à l'association soit plus d'une réunion par semaine. Le temps passé par les bénévoles constitue un ETP (1 500 h), avec Adrien et Florentin qui sont responsables de plus de 80 %, ce qui est colossal. Le bureau tient ainsi à ce que l'engagement bénévole en temps ne soit pas également un engagement financier en argent. Conformément à la doctrine fiscale, l'association peut rembourser les frais engagés par les bénévoles, dans la limite du barème fiscal kilométrique, et sous réserve de pièces justificatives et du respect du règlement intérieur, sans que cela ne contrevienne au caractère d'intérêt général de l'association, notamment quant à sa gestion désintéressée.

Cependant, avec ces remboursements, il apparaissait au 20 décembre que les comptes de Villeneuvois à vélo auraient été pour la première fois dans le rouge, avec des remboursements qui auraient coûté toute la trésorerie de l'association cumulée depuis sa création.

Seulement, à la suite de la mise à plat de cette situation dans l'infolettre et au repas des bénévoles, nous avons reçu des dons importants qui ont permis d'équilibrer le compte de résultat en tenant compte du remboursement des frais des bénévoles. C'est ainsi que Villeneuvois à vélo devrait cette année montrer des comptes légèrement positifs, ce qui est de bonne augure pour les dépenses liées au local.

En 2026 pour se simplifier la lisibilité du nombre d'adhérents, en prévision de l'ouverture du local, il sera demandé de préciser les noms et années de naissance de chaque enfant pour les adhésions famille. Cela permettra donc d'avoir un profil par personne adhérente, même si son adhésion est incluse dans l'adhésion famille d'une autre personne.

VI — Point d'avancement sur le local

Toujours en stand-by. Il y a eu une première réunion interne à la CAGV pour... établir le cahier des charges préalable à la sélection d'une entreprise pour les travaux intérieurs. Il apparaît désormais presque impossible de pouvoir avoir les clés avant les élections municipales. Compte tenu du changement à venir de vice-présidence (Mme Prellon, Maire de Monbalen et vice-présidente aux mobilités, ne se représentant pas aux prochaines élections), nous risquons bien de prendre six mois de plus dans les dents.

Faustine souhaite que l'on se mette en tête une date butoir pour ce local, afin de ne pas attendre un an de plus. Il souligne que l'on pourrait déjà utiliser le garage au Café Cantine, moyennant un rangement de ce garage. **Adrien** doit demander à Florence et Émilie l'autorisation de mettre les affaires du Café Cantine au fond. Même si les conditions de ce garage sont spartiates, c'est déjà mieux que rien.

Adrien suggère surtout qu'on pourrait demander à se faire prêter un local municipal vide par la Mairie, en attendant l'arrivée de cette Maison du vélo. L'acquisition du local a été actée donc nous savons que ce n'est qu'une question de mois. Ne pourrait-on pas se rapprocher du manager de commerce pour avoir un local provisoire ?

Faustine pousse fortement pour commencer à voir ailleurs. Selon le résultat des élections le 22 mars prochain, nous pourrions de toute façon perdre notre local. Adrien a pour idée de contacter des bailleurs sociaux comme Habitallys ou Domofrance, pour voir s'ils ne pourraient pas nous mettre à disposition un local dans un de leurs habitats, contre la gratuité de l'accès pour les résidents, ou contre

un loyer réduit. C'est le cas de la Cycloffine à Paris, ou de *La Roue Libre de Thau* à Frontignan. L'idée est intéressante car elle permettrait également une indépendance politique complète. Mais cela voudrait dire abandonner le local de la CAGV, après trois ans d'attente.

Une dernière option serait de... jouer la concurrence entre les communes. Mais cela paraît difficile avant les élections.

Dans tous les cas, Faustine insiste sur la nécessité absolue d'avoir un local en 2026 pour le maintien des bénévoles dans l'association.

VII – Élaboration des projets 2026 de l'association

Benchmark

Lors du repas des bénévoles, des premières idées de volontés ont été récoltées auprès des bénévoles de l'association pour 2026. Les enseignements sont les suivants :

- de nombreuses volontés de voyages, notamment vers le Gers ;
- plusieurs souhaits de session de formation à la mécanique vélo, si possible en plusieurs niveaux ;
- le local vu comme priorité ;
- une demande forte de finir les continuités des allées Georges Leygues vers le pont de Bastérou et la rue de la Fraternité ;
- un souhait particulier de faire des interventions dans les collèges et auprès des enfants.

Parmi les autres projets, on note :

- une parade des vélos fleuris post-élections municipales ;
- une véloparade des enfants (ou Kidical Mass) ;
- une opération avec Vélocité en Agenais autour de la véloroute du Pays de Serres ;
- la poursuite du projet photographique « Vélotaf » avec Objectif Image 47 ;
- des demandes d'achats, d'une remorque, d'un mégaphone pour la véloparade, ou de stickers de l'asso.

Forts de ces enseignements, le Conseil d'Administration réfléchit lui aussi à des idées pour les projets 2026. Les résultats rejoignent les volontés des bénévoles : voyages, formation à la mécanique, local souhaité coûte-que-coûte, interventions scolaires, quelques achats.

On retrouve également quelques nouveaux points, comme l'adhésion au réseau L'Heureux Cyclage, la participation à la Fête du vélo de la CCCP, l'arborisation des voies vertes, ou la volonté de rencontrer après les élections les principaux Maires de la vallée du Lot pour leur parler vélo, établir un premier contact, et aussi pour les nouveaux Maires les informer des différents projets et interlocuteurs sur le réseau cyclable.

S'en suivent des explications point par point.

Pour la sensibilisation aux écoles, il est convenu de se focaliser cette année sur les collèges. Il serait intéressant d'établir un « roulement » tous les deux à trois ans des différents collèges (Anatole France, André Crochepierre à Villeneuve-sur-Lot, Gaston Carrère à Casseneuil, Paul Froment à Sainte-Livrade, Lucie Aubrac à Castelmoron-sur-Lot). Nous avons déjà rencontré il y a deux ans Anatole France. La principale d'André Crochepierre a changé et semble plus ouverte à la question. Le nouveau principal du collège Gaston Carrère est l'ancien proviseur adjoint du lycée Lot-et-Bastides, qui était très accueillant lors de la première opération « Au lycée à vélo ! ». Pour la saisonnalité, il semble plus adapté de faire ces opérations au printemps, sous la forme d'un défi similaire à « Au lycée à vélo », avec viennoiseries à l'arrivée. C'est plus difficile de faire de la prévention routière sur les éclairages, mais c'est tout aussi important en termes de cohésion. **Adrien** sollicite Guy de Bouter du CD47 sur le sujet.

À cela s'ajoutent les nombreuses sollicitations récentes que nous avons reçues pour le premier semestre 2026 (cf. mail). Adrien tient ainsi à mettre un point de vigilance sur le risque de surmenage au printemps 2026.

Durant la réunion du CA, s'ajoutent des idées d'acheter un porte-vélos pour les rando vélo et culture (l'idée d'achat d'une remorque est refusée par plusieurs administrateurs pour des raisons de responsabilité et de complexité de gestion des immatriculations, et de la circulation), ou de faire des cartes de visite de l'association... une fois le logo validé.

VIII – Réponses aux sollicitations récentes de l'association

Adrien présente rapidement les récentes sollicitations reçues par mail : une par le lycée Étienne Restat à Sainte-Livrade qui organise un « Festival des transitions » les 1^{er}, 2 et 3 avril, et souhaite la tenue d'un atelier de réparations de vélos (→ **Florentin répondra.**) ; la seconde du Pays d'Art et d'Histoire qui voudrait établir une collaboration avec l'association pour des balades patrimoniales à vélo, la première étant souhaitée en juin autour de l'eau (→ **Adrien a pris attaché avec le PAH et rencontré l'équipe à la mi-janvier.**)

IX – Vote de l'enveloppe budgétaire pour l'antenne VéLot en 2026

Le Conseil d'Administration a approuvé, le 13 juillet 2023, la création d'une antenne locale, dénommée « VéLot », sur les territoires de la Communauté de Communes Lot & Tolzac et la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas ; elle peut également agir sur le sud de Val de Garonne Agglomération, sans pouvoir porter d'action juridique. Conformément à l'article VIII des statuts spécifique aux antennes, « *un budget spécifique peut être alloué à leurs actions, approuvé chaque année par le Conseil d'Administration* ». En 2023, le CA avait délégué 150 € du budget de l'association à l'antenne VéLot ; 300 € en 2024, idem en 2025.

Pour rappel, la comptabilité de VéLot est intégrée à la comptabilité de la structure juridique Villeneuvois à vélo. Seulement, nous sommes entrés dans une comptabilité analytique, qui permet de créer une comptabilité à part pour l'antenne VéLot, au sein de notre logiciel comptable. Toutes les recettes et dépenses de l'antenne VéLot sont donc comptées indépendamment des recettes et dépenses de Villeneuvois à vélo, quand bien même les deux structures partagent le même compte bancaire. L'antenne VéLot dispose d'un rapport financier. Les adhésions à VéLot (qui sont juridiquement des adhésions à Villeneuvois à vélo) sont comptées dans la comptabilité de VéLot. Durant l'assemblée générale, le trésorier présentera le rapport financier de la structure juridique Villeneuvois à vélo (qui inclut donc les dépenses et recettes de VéLot), qui nécessite une approbation obligatoire, puis à titre d'information le rapport de l'antenne VéLot.

Ces 300 € ne sont donc qu'un mouvement interne allant dans le « passif » de l'antenne VéLot, une autorisation de dépenser 300 € (en plus des recettes récoltées par l'antenne). C'est en quelque sorte une autorisation pour l'antenne, d'avoir un résultat financier négatif d'au plus 300 €, sans que cela ne gêne Villeneuvois à vélo.

En 2024, l'antenne VéLot a eu un excédent de 172,93 € sur le compte de résultat 2024 (172,07 € de charges pour 345 € de recettes). En compensant avec la dette de 121,57 € due en 2023 et l'enveloppe budgétaire de 300 € adoptée l'an dernier (cf. PV CA 18), l'antenne avait alors un passif de 351,36 € positif cette année.

D'après les premiers éléments du compte de résultats en 2025, l'antenne VéLot n'a eu très peu de dépenses en 2025 : 15,50 € de dépenses pour 100,00 € de recettes. Cela implique que l'antenne n'a pas utilisé son enveloppe en 2025.

Adrien propose de déléguer de nouveau 300 € du budget de l'association à VéLot, même si l'antenne est déjà en excédent sans notre aide.

Vu le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 13 juillet 2023 autorisant la création de l'antenne locale « VéLot »,

Vu les statuts, et le règlement intérieur,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des personnes présentes (**6 personnes ayant le droit de vote**), délègue 300 € du budget de l'association Villeneuvois à vélo à l'antenne VéLot, pour l'année 2026.

Nouvelles antennes

Francis demande où en est le projet d'antenne de Franck Évrard autour de Villereal. Adrien, Florentin et Faustine pensaient que c'était en stand-by, mais Francis indique avoir rencontré Franck Évrard il y a un mois dans le cadre d'une rando vélo et culture et celui-ci aurait indiqué vouloir désormais l'antenne.

De la même manière, Adrien a été sollicité par une personne qui a fait un grand don matériel pour l'association et souhaiterait activement monter une antenne atelier de réparation de vélos en Fumélois. Pour cette antenne, la demande auprès de l'association est d'abord de communiquer pour trouver d'autres personnes intéressées. Faustine suggère de contacter le Pavillon 108 (Alexandre Lefaix?) car il pourrait y avoir des personnes intéressées par la démarche.

Les membres du Conseil d'Administration suggèrent de **les inviter à la prochaine réunion du CA** (non décidée) pour échanger avec eux et exposer les conditions de création de ces antennes, leur nom, leur périmètre d'action et leurs besoins.

X – Adhésion à L'Heureux Cyclage

Villeneuvois à vélo est d'ores-et-déjà adhérente à la FUB, la Fédération française des Usagères et Usagers de la Bicyclette, et à l'AF3V, l'Association Française des Véloroutes et Voies Vertes. Avec nos activités d'atelier de réparation, nous pourrions également adhérer au réseau L'Heureux Cyclage, la fédération des ateliers d'auto-réparation vélos associatif. C'est d'ailleurs par L'Heureux Cyclage que nous avions rencontré de nombreux autres ateliers de réparation vélo lors d'une rencontre régionale à Cahors, avec La Véloterie.

Il était initialement souhaité d'attendre l'arrivée du local pour adhérer ; mais nos nombreux ateliers de réparation itinérants, et l'arrivée du local pour 2026, rendent possibles l'adhésion à L'Heureux Cyclage dès 2026.

Considérant que cette adhésion entre pleinement dans l'objet social de l'association, et aidera à développer de nouveaux liens avec des ateliers de réparation,

Considérant l'objet social de L'Heureux Cyclage,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des personnes présentes (**6 personnes ayant le droit de vote**), approuve le principe d'adhérer au réseau *L'Heureux Cyclage* à partir de 2026, et délègue à **Adrien** le soin d'effectuer une demande d'adhésion.

XI – Validation définitive du logo de l'association

En l'absence d'Émilie, le point est reporté au prochain CA.

Florentin insiste sur le fait que, lors du précédent CA, nous nous sommes mis d'accords sur des couleurs et que nous pourrions en réalité d'ores-et-déjà utiliser le nouveau logo, notamment pour le rapport d'activité, sans attendre l'Assemblée Générale.

XII — Organisation de la galette des rois des adhérents

Comme chaque année, l'association souhaite organiser un moment de convivialité ouvert à tous les adhérents en début d'année autour de galettes des rois, ce qui permet de débattre et discuter de la campagne des municipales ou de les informer de l'avancement du local, dans l'attente de l'Assemblée Générale 2026 (prévue le vendredi 24 avril prochain).

Le Café Cantine n'est pas disponible le 17 janvier, tout comme Adrien et Florentin. Il est alors proposé de le faire le 31 janvier. **Adrien** doit contacter le Café Cantine pour leurs disponibilités.

Faustine et **Gaston** peuvent faire une galette.

Ateliers de réparation au Café Cantine

Se pose la question des prochains ateliers de réparation au Café Cantine. En l'absence de Gaston et Julien, il n'est pas possible d'établir une date. **Faustine** demande à Julien ses prochaines dispos. Pour le 31 janvier ? Ou une au mois de février ?

La réunion se termine à 16 h 45.

Prochain CA : date non décidée, probablement fin février.